

05/10

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2022**

**Présents :**

Mathéa BOUDINET, Marie BURGUBURU (départ à 10h15, procuration à Yannig GOURMELON), Dominique CARDON, Alain CHATRIOT, Simon CORDONNIER, Audrey COURIOL, Pascale EISENBERGER, Antonin FERREIRA, Yannig GOURMELON, François HEILBRONN, Emeric HENRY, Eberhard KIENLE, Jeanne LAZARUS, Titouan LE BOUARD, Adrien LEHMAN, Yoann LEROUGE, Bathylle MISSIKA, Raphaël ZAOUATI.

**Absents ou excusés :**

Laurence BERTRAND DORLEAC (procuration à Jeanne LAZARUS), Anne BISAGNI-FAURE, Timothé BULTINGAIRE, Nicolas CHAUSSIN, Marie GAILLE (procuration à Alain CHATRIOT), Jean-François HUCHET, Hugo JEAN, Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Jeanne LAZARUS), Raykhant LIANOVA, (procuration à Titouan LE BOUARD), Emma SALLEY, Elphie SANTISO, François WERNER.

**Assistaient à la séance :**

Alice ANTHEAUME	Directrice exécutive de l'Ecole de journalisme
Karine AURELIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Julie EYMANN	Représentante du Recteur
Quitterie GADRET	Directrice exécutive du Collège Universitaire
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Carole JOURDAN	Directrice du pôle académique
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Pascale LECLERCQ	Directrice du Campus de Poitiers
Marie MAWAD	Doyenne de l'École de journalisme
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Mathias VICHERAT	Directeur de l'IEP de Paris

\*

\* \*

I. Présentation de l'Ecole de journalisme	3
II. Modification de la délibération fixant les critères de sélection des établissements de l'enseignement secondaire du dispositif CEP et définition des nouveaux lycées intégrant ce dispositif	10
III. Proposition de remise du titre de docteur honoris causa	15
IV. Présentation du projet de Convention de coordination territoriale « Alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine »	17
V. Élections professionnelles fonction publique 2022 et instances de dialogue social de l'IEP de Paris	18
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	19

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2022**

*La séance est ouverte à 9 h 07 par Jeanne LAZARUS.*

**Jeanne LAZARUS**

Bonjour à toutes et tous. Bienvenue à ce conseil. Je vous remercie pour votre présence. Nous allons tout de suite commencer par un point d'information de la part du directeur.

**Mathias VICHERAT**

Merci, Jeanne. Bonjour à toutes et tous. Je voulais vous donner quelques éléments d'actualité. Nous avons eu la chance, vous l'avez vu, d'avoir le Président ZELENSKY qui s'est adressé devant les étudiants de Science Po et les autres universités. Les choses se sont passées de la manière suivante ; quelques jours avant, l'ambassade nous a contactés parce qu'ils avaient eu vent de notre dispositif d'accueil d'étudiantes réfugiées. Nous en accueillons 20 à Dijon et 10 à Paris, pour l'instant. Nous avons levé 500 000 € pour leur donner des bourses de vie de 1000 € par mois. Ayant eu cette information, plus l'information selon laquelle Science Po est l'Université où nous recevons les chefs d'État et du gouvernement, ils ont décidé de prendre Sciences Po comme premier site pour que le Président ZELENSKY s'exprime devant les étudiants. Ça s'est très bien passé. Nous l'avons fait avec cinq universités partenaires. Il y a eu plusieurs dizaines de milliers de vues puisque nous avons mis un lien sur YouTube.

Il y a également la nomination d'un nouveau doyen pour l'École Urbaine, Tommaso VITALE, qui va commencer début juin et qui fera le tuilage avec Patrick LEGALES jusqu'en septembre. C'est à la suite d'un processus du

*Search Committee*, donc un processus collectif, que j'ai décidé de nommer Tommaso VITALE, après Arancha GONZÁLEZ à la tête de PSIA et après Philippe MARTIN à la tête de l'EAP. Nous continuons les nominations d'ici fin juin pour le poste de directeur ou directrice de la formation et de la recherche.

Je voulais également faire un point sur la levée de fonds. Dans le cadre de la levée de fonds, pour le fonds « Bruno LATOUR », je vous avais indiqué l'effort que nous mettions, en matière de transition écologique dans l'enseignement et la recherche, incarné notamment à travers une levée de fonds que nous avons réalisée avec Bruno LATOUR pour créer 12 post-docs sur les transitions écologiques que nous commencerons à recruter à partir de la fin de l'année. Nous avons levé, pour l'instant, un peu moins de 2 millions d'euros, pour financer, sur trois ans, ces post-docs, sachant qu'un post-doc, c'est 60 000 € par an.

Sur la levée de fonds, par ailleurs, Laurence TUBIANA qui présidait le Comité des dons a souhaité passer la main. J'ai proposé à Pascal DEMURGET, patron de la MAIF, de prendre la suite au regard de son investissement social et environnemental. Il a accepté. Nous aurons rapidement une réunion du Comité des dons, sachant, comme je l'avais indiqué et j'en avais pris l'engagement, qu'un étudiant ou une étudiante siègera au Comité des dons. Voilà ce que je voulais vous dire sur les points d'actualité.

Je voulais également faire un point rapide sur la consultation des salariés. Vous savez que c'est aussi un engagement que j'avais pris, à savoir lancer une consultation auprès des salariés. Je voulais vous donner, en quelques instants, les éléments statistiques et les éléments d'action que nous allons prendre dans les jours et les semaines à venir.

Nous avons eu une très bonne participation. Ce n'était pas gagné. Nous avons eu près de 72 % de participation des personnels administratifs, et moins du côté des personnels académiques et doctorants. Dans les éléments positifs qui sont des forces pour nous, nous avons une fierté d'appartenance à 72 %, un sentiment d'utilité dans son poste, à 86 %, un environnement de travail très positif à 84 % et une satisfaction sur la mise en place du télétravail et des rapports d'entraide entre collègues. Cela est pour le verre à moitié plein.

Pour le verre à moitié vide, la charge de travail, pour huit sondés sur 10, est excessive ; il y a un stress ressenti pour certains, pour un quart des répondants. L'organisation globale manque de cohérence ou elle n'est pas suffisamment connue pour 58 %. L'épanouissement des managers est mitigé ; 6,8 sur 10 se disent épanouis ; l'engagement des collaborateurs est en demi-teinte puisque 62 % des collaborateurs

anticipent un départ de Sciences Po ou ne savent pas s'ils souhaitent ou non partir de Sciences Po ; il y a une méconnaissance de la stratégie pour 40 % des salariés.

À partir de cela, sachant, comme nous l'avions déjà dit, depuis 11 ans, qu'il n'y avait pas eu de consultation, c'était aussi l'occasion de faire ressortir toute une série de sentiments et d'émotions. C'est bien normal et c'est ce que nous souhaitons faire à travers cette consultation. Avec la DRH, Karen MAUGER et le secrétaire général, Arnaud JULLIAN, nous avons, avec le CSE, défini toute une série de groupes de travail autour de sujets comme la progression professionnelle, les circuits de décision. Nous mettons en place, également, une professionnalisation de la DRH, à travers des *talent review* qui n'existaient pas, à travers un processus de GPEC, de Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Carrières. Nous allons avancer dans ce sens. Nous espérons que la dynamique sera la bonne.

Dernier point ; nous allons vous faire passer, vous l'avez peut-être reçu, sur les 150 ans, le calendrier prévisionnel. Ça avance bien. Nous avons notre beau livre sur les 150 ans, le roman vrai de Sciences Po, qui sera disponible dans les jours à venir. Nous avons toute une série d'événements, notamment une série de doctorats honoris causa qui seront remis. Nous avons également, au mois de septembre, avec différentes universités partenaires, toute une série d'événements, une semaine sur la liberté académique mi-septembre et d'autres événements et publications. Je vous propose de vous envoyer le calendrier synoptique des 150 ans, à cette occasion.

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Nous allons passer au premier point.

## I. PRESENTATION DE L'ÉCOLE DE JOURNALISME

**Jeanne LAZARUS**

Je remercie Marie MAWAD, doyenne de l'école de journaliste, et Alice ANTHEAUME, directrice exécutive de l'école, d'être venues nous présenter leur école.

**Marie MAWAD**

Merci, madame la présidente. Merci de nous avoir conviées pour vous présenter l'École de journalisme de Sciences Po. Nous allons commencer par un exercice périlleux qui est celui de synthétiser en cinq minutes l'essentiel sur notre école. Bien évidemment, je compte sur vous et sur les échanges que nous aurons ensuite et auxquels nous souhaitons laisser un peu plus d'espace pour aborder, dans le détail, certains des points que nous avons tenté d'esquisser.

Pour vous décrire l'École de journalisme de Sciences Po, je dirais que c'est une école qui a les deux pieds fermement ancrés dans Sciences Po et les yeux tournés vers un métier, qui est évidemment celui du journalisme. La mission de l'école s'exécute avec une conviction profonde que les étudiants que nous formons sont les mieux placés et les mieux équipés, précisément parce qu'ils sont à Sciences Po, pour être à la fois les garants d'une information de qualité, aujourd'hui essentielle, et pour créer le journalisme de demain, en France, mais aussi à l'international.

Lorsque je parle de journalisme de demain, j'entends par-là trouver des réponses aux défis actuels auxquels est confronté le journalisme et, plus largement, les démocraties occidentales. Le journalisme en est un pilier. Ces défis, aujourd'hui, sont les *fake news* en tous genres et en toutes catégories, des modèles économiques à inventer et à réinventer pour les médias et le journalisme, ainsi que des transformations numériques que nous pouvons subir, ou saisir comme autant d'opportunités, aujourd'hui dans le secteur de journalisme.

Bref, les journalistes sont confrontés à des questions qui sont compliquées et difficiles des questions sur la confiance, sur le rôle des médias, sur l'information dans le débat démocratique. Pour trouver les réponses à ces questions, nous croyons en nos étudiants.

Nos étudiants diplômés sont très attractifs sur le marché du travail. Nous avons un taux d'insertion professionnelle très élevé. Ils ont la réputation d'être à la fois des étudiants et des diplômés qui savent réfléchir, qui ont un esprit critique, qui savent mettre en contexte, ce qui est très important pour ce qui concerne l'information, et ils ont la réputation de maîtriser la pratique, c'est-à-dire le savoir-faire du

journalisme. Ils ont l'occasion de s'exercer à l'école. C'est vraiment le modèle, finalement, de l'École de journalisme à Sciences Po, que de proposer un équilibre entre à la fois un apprentissage pratique et technique, auprès de journalistes professionnels, et un apprentissage académique, au plus près des chercheurs de Sciences Po. C'est cet équilibre qui fait la spécificité de cette école par rapport à ses concurrents, y compris l'international.

La brique que nous souhaitons de plus en plus développer, qui fait partie depuis toujours de l'ADN de l'école mais à laquelle nous réfléchissons néanmoins de plus en plus, est le savoir innover. Nous avons un partenariat avec l'École 42, sur l'apprentissage du code, mais nous réfléchissons de plus en plus et nous avons déjà intégré l'entrepreneuriat, ou les compétences business à notre cursus, puisque nous sommes convaincus que, pour inventer le journalisme de demain, cette innovation est essentielle pour nos étudiants également.

C'est quelque chose qui fait partie de notre ADN et qui en a toujours fait partie. Pour vous dire quelques mots ce rôle de pionnier que l'École de journalisme a, au sein de l'écosystème de Sciences Po, je passe la parole à Alice ANTHEAUME, la directrice exécutive de l'école.

### **Alice ANTHEAUME**

Merci, Marie. Bonjour à toutes et bonjour à tous. Je vais vous parler de l'histoire de l'École de journalisme, de pourquoi elle est utile à Sciences Po et de pourquoi nous nous mettons au service des différentes communautés de Sciences Po.

Nous avons eu un rôle de pionnier, depuis l'origine, puisque l'École de journalisme est la première école créée à Sciences Po, avant que naissent les autres les écoles. Nous sommes nés en 2004.

Nous avons été la première école à mettre en place l'apprentissage. Aujourd'hui, dans certaines écoles qui sont en train de mettre en place l'apprentissage, nous avons un rôle un peu de briefing sur les écueils, les avantages et comment créer des parcours sur l'apprentissage.

Nous avons créé le premier Master joint à Sciences Po ; cela se passe entre deux écoles de Sciences Po ; le nôtre est avec l'École des Affaires internationales, PSIA. Évidemment, cela a donné des idées à nos collègues puisque, désormais, d'autres Masters joints existent.

Nous avons également le premier ratage d'un lancement de Master ; nous en sommes moins fiers, mais nous pouvons vous le raconter quand même. C'était un programme de journalisme économique qui est mort-né. Nous l'avons réfléchi avec le département d'économie, à l'époque où Philippe MARTIN était à sa tête. Nous l'avons lancé pendant deux ans, mais nous n'avons jamais réussi à attirer suffisamment de candidats pour l'ouvrir. Cela fait partie de ce que nous pouvons retenir comme leçon.

Nous avons également été la première école à mettre en place une charte des valeurs que nous discutons avec les étudiants, dès leurs premiers jours à l'École de journalisme. Cette charte de valeurs a d'ailleurs été citée dans les groupes de travail sur la déontologie et a inspiré, encore une fois, d'autres entités pédagogiques.

Nous avons aussi été la première école à mettre en place une conférence annuelle, qui a 13 ans aujourd'hui, que nous appelons les NPDJ, Nouvelles Pratiques Du Journalisme. Cela a donné l'idée à PSIA, par exemple, de faire son *Youth & Leaders Summit*.

Voilà, sur deux ou trois aspects, des éléments de ce rôle de pionnier qui peut servir à toutes les communautés.

Je vous ai parlé du passé, mais nous avons de nouveaux enjeux puisque nous continuons à tenir ce rôle de pionnier et, parfois, de cobaye. Nous l'assumons.

Nous avons mis en place, en 2017, un Centre des médias qui dispense des cours de journalisme, d'écriture ou de vérification de l'information à des étudiants de Sciences Po qui ne veulent pas devenir journalistes. Par exemple, pour le Collège universitaire, pour PSIA, pour l'EAP, pour l'École de droit, nous mettons en place à la demande, avec le format que souhaitent nos collègues, un certain nombre d'ateliers pour des étudiants de Sciences Po qui ont besoin de ces compétences mêmes si, demain, ils ne deviendront pas forcément journalistes.

Nous avons aussi un rôle sur tout ce qui est attractivité. Nous avons un *numerus clausus* ; nous pouvons en reparler, si vous le voulez. Nous attirons 850 candidatures par an ; souvent, à l'entrée du collège

universitaire, le métier rêvé de la plupart des candidats est d'être journaliste. Là aussi, nous avons un rôle au sein de Sciences Po qui peut servir à toutes nos communautés.

Sur l'insertion professionnelle, Marie MAWAD en a parlé. Nous pouvons en rediscuter. Nous avons, quelque part, intégré un service de carrière à l'intérieur de notre équipe pour piloter au plus fin, en fonction des compétences de chacun de nos étudiants. Vous l'avez compris, nous avons 160 étudiants sur deux ans ; c'est à peu près gérable.

Dans les prochains enjeux, nous avons celui de développer encore plus nos liens avec la formation exécutive. Nous en reparlerons puisque nous n'avons pas encore complètement abouti, mais mettrons en place trois axes, en 2023. Voilà quelques raisons pour lesquelles nous essayons de prendre à cœur ce rôle de « vieille école » et de « pionnière » dans l'écosystème Sciences Po.

### **Marie MAWAD**

Nous sommes à votre disposition, bien sûr.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup d'avoir respecté le temps. Vous avez eu, par ailleurs, la note avec les éléments bien plus détaillés.

J'aimerais revenir sur le numerus clausus puisque c'est une spécificité de votre école. Avez-vous un équilibre entre les étudiants du Collège, les étudiants extérieurs ? S'agit-il de systèmes de quotas ?

### **Marie MAWAD**

Peut-être un mot général sur la raison d'être de ce numerus clausus. La profession de journaliste est, pour certaines poches, en croissance ; il y a des créations de médias, des médias qui sont en expansion. Il y a aussi des thématiques où les journalistes sont particulièrement recherchés, notamment l'environnement qui est notre thématique transversale à Sciences Po, et que nous retrouvons tout à fait côté École de journalisme. Néanmoins, ce n'est pas un marché du travail qui peut absorber à l'infini. C'est ce qui justifie l'existence de ce numerus clausus, qui est imposé par la profession. En effet, nous sommes soumis à une demande de reconnaissance. Nous sommes sous deux tutelles, à la fois la tutelle de Sciences Po et la tutelle de cet organisme professionnel de reconnaissance. Le numerus clausus fait partie des critères de reconnaissance.

### **Alice ANTHEAUME**

Pour répondre plus spécifiquement à la question, dans un des critères, il y a la diversité du recrutement de notre population. Pour remplir ce critère, nous recrutons à un tiers des étudiants internationaux, à un tiers d'étudiants qui ont fait le Collège universitaire de Sciences Po et à un tiers de procédures françaises nationales. Cela compose un équilibre à peu près convaincant pour notre profession de journaliste.

### **Alain CHATRIOT**

Vous avez dit, à la fin de votre présentation, que les choses allaient peut-être changer en 2023. J'aurais aimé en savoir un peu plus sur l'Executive Master. Nous savons que ce sont des enjeux d'avenir pour notre Institution. Comment le positionnez-vous ? Quelles évolutions envisagez-vous ? Sur quels types d'effectifs, par rapport à cette question du numerus clausus ? Comment le pensez-vous actuellement ?

### **François HEILBRONN**

Je me souviens de la création de cette école. Vous avez raison de souligner que ce fut la première à être créée. Le premier doyen de l'école était Jean-Claude LESCURE, professeur d'histoire à Sciences Po. Je me souviens de discussions avec Jean-Claude. Il avait souhaité ancrer, justement, l'enseignement de l'histoire dans les fondamentaux de l'école, car il considérait, à juste titre, qu'il était important, pour les journalistes politiques, les journalistes des relations internationales, d'avoir une vraie connaissance historique. Je voulais savoir ce qu'il en était des formations sur les fondamentaux et, au-delà, de l'histoire des autres matières fondamentales de Sciences Po.

### **Alice ANTHEAUME**

Sur la question de la formation exécutive, nous avons un Executive Master qui existe depuis très longtemps et dont le directeur est Jean-François FOGEL, qui a longtemps été professeur associé à l'École de journalisme et avec qui nous sommes en cheville, en permanence. Cet Executive Master fonctionne. Ce n'est pas notre axe de développement principal même si, chaque année, nous revoyons la maquette de l'Executive Master en bonne intelligence, entre la formation exécutive et l'École de journalisme.

Un de nos axes de développement porte sur le média training au catalogue. Il ne vous a pas échappé que nous avons déménagé et que nous sommes dans des locaux magnifiques. Avec la formation continue, nous mettons en place du média training pour des Comex, à la demande, pour différentes entreprises, avec les forces dont nous disposons, c'est-à-dire les meilleurs des journalistes. Nous avons d'autres idées, mais il est un peu trop tôt pour vous en parler. Si vous voulez, nous vous ferons passer une note, une fois que nous serons vraiment avancés sur ces questions. Nous avons deux autres possibilités dont nous devons rediscuter.

Sur la question de M. LESCURE, je n'étais pas encore arrivée ; dans la reconnaissance de la profession, il faut que les dirigeants soient des journalistes professionnels avec des cartes de presse pour que nous obtenions la reconnaissance, ce qui est le cas de Marie MAWAD et de moi-même. C'est un des critères. C'est très corporatiste, comme profession, vous l'avez compris.

Sur les fondamentaux, nous estimons qu'il y a, dans le socle, l'apprentissage de la production, donc les aspects pratiques, mais la partie essentielle – et qui est la tutelle de Sciences Po, cela est normal – est que nous délivrons un Master de Sciences Po, avec un certain nombre d'enseignements académiques à cocher : l'histoire, les enjeux de la justice, la vie politique française, les relations internationales, les questions d'immigration. Je ne pourrai pas tous les citer, mais évidemment cela fait partie de notre bagage qui fait que nous avons cette identité Sciences Po commune avec d'autres Masters. En fonction de l'actualité, il est vrai que nous pouvons axer un peu plus sur l'économie, le pouvoir d'achat. Nous étions bien contents de faire cela, cette année, pour la présidentielle, avec M. FERRI-PISANI. Globalement, cela fait partie de l'ADN de nos maquettes.

### **Marie MAWAD**

Au sujet de l'histoire et des autres disciplines, c'est un sujet dont nous discutons régulièrement avec Marc LAZAR, Président de notre Comité stratégique. Etant contraints, dans la maquette, par le nombre d'enseignements que nous pouvons ajouter, nous réfléchissons à des formats un peu plus innovants sur lesquels nous avons un peu plus de liberté, notamment en terme de temps de mise en place. Par exemple, sur la thématique de l'histoire, qu'au sein de l'élection présidentielle a été une thématique absolument essentielle, avec toutes sortes de manipulations de faits historiques par les politiques, nous avons invité, sur les conseils de Marc LAZAR, Aurélie LUNEAU accompagnée de Nicolas OFFENSTADT pour parler aux étudiants de l'École de journalisme de la façon de préparer une interview face à un politique, même si nous ne sommes pas forcément tous des historiens. Comment nous préparons-nous ? Quelles sont les sources à aborder ? Si nous devons faire un *fact checking* un peu rapide, nous ne regardons pas sur Wikipédia, mais alors où ? C'est ce type d'élément pratique qui est abordé, pour un partage précieux de connaissances et de méthodologie. Nous réfléchissons ainsi à la façon d'intégrer les disciplines de nouvelles manières, autour de la maquette et pas uniquement dedans, car nous sommes effectivement contraints.

### **Mathias VICHERAT**

C'est une ambition générale que nous avons pour notre université qui est de combiner au plus haut niveau les savoirs académiques et l'expertise professionnelle. De manière plus spécifique, dans le milieu journalistique, il est vrai que nous pouvons déplorer, globalement, en France, un affaissement général de la culture dont font preuve les journalistes qui deviennent, pour beaucoup d'entre eux, notamment sur les plateaux de télévision, des passoirs à *fake news*. Objectivement, si nous ne sommes pas capables, en direct, de répondre et de contredire une information qu'elle soit historique, juridique, ou économique ça

ne sert à rien parce que le mal aura été fait. Il est vrai que l'une des ambitions que nous avons est de faire des journalistes des vigies citoyennes, démocratiques et informationnelles. C'est ce que fait l'École de journalisme. Je trouve que c'est vraiment important. C'est ce qui nous distingue par rapport aux autres écoles de journalisme qui sont beaucoup plus centrées sur l'expertise professionnelle et les techniques professionnelles du journalisme alors que pour nous, les savoirs fondamentaux sont au cœur de la formation. Après, comme le disaient Marie et Alice, l'idée est aussi de faire bouger, d'avoir une sorte d'agilité sur les savoirs fondamentaux requis. Nous savons, en fonction de l'actualité, de la manière dont la société évolue, qu'il faut parfois mettre plus l'accent sur l'histoire et parfois plus sur l'économie. C'est cette agilité que nous recherchons au sein de l'école.

### **Jeanne LAZARUS**

Si je peux ajouter un point là-dessus. Je pense qu'il y a des savoirs à acquérir. Par exemple, si l'on travaille sur le pouvoir d'achat, il faut se renseigner sur le sujet. Le besoin d'une épaisseur de connaissances avant de se lancer sur un sujet doit être un réflexe. Comme universitaires, lorsque des journalistes nous contactent, il peut nous arriver de nous dire qu'il ou elle n'a pas bien préparé son sujet. Il ne s'agit donc pas seulement de donner des savoirs aux étudiants, parce que c'est infini, mais il convient de leur donner l'idée qu'être journaliste nécessite de collecter des connaissances, qui peuvent être universitaires et qui ne sont pas forcément faciles à appréhender. C'est la richesse de Sciences Po : des universitaires sont à proximité. Nous sommes, maintenant, tous ensemble sur le nouveau campus. Parfois, les universitaires sont vus comme des experts qu'il suffit d'appeler pour qu'ils délivrent la parole comme s'il s'agissait de fiches Wikipédia, or c'est souvent plus compliqué que cela, notamment car nous avons tendance à complexifier les questions qui nous sont posées. En les côtoyant davantage, les étudiants auront la possibilité d'apprendre à travailler avec les universitaires.

### **Dominique CARDON**

J'avais une interrogation. Nous voyons bien les contraintes qui pèsent du fait du lien avec la profession sur les transformations actuelles des trajectoires des jeunes journalistes ; une partie est bien cartes de presse, etc., mais je vois l'incroyable dynamisme des médias autonomes, indépendants, etc. Ils ne sont pas cartes de presse. Ils ne sont pas CCPAP ; ils n'ont pas d'IPG, etc. Ils sont dans de nouveaux modèles économiques. Quelle place pouvons-nous faire au fait qu'une partie de la profession journalistique ne vit pas simplement sur le modèle économique des médias que nous connaissons aujourd'hui ?

### **Alice ANTHEAUME**

Dominique, tu as tout à fait raison. Nous avons lancé plusieurs cours qui parlent des business model, de nouveaux business model, des business model à inventer aussi. Parmi nos diplômés, nous avons 8 % de créateurs de start-up de l'information. Lorsque je suis arrivée, il y a 12 ans, cette statistique n'existait même pas puisqu'elle n'apparaissait pas. Nous voyons bien, grâce à nos efforts sur l'entrepreneuriat et à l'arrivée de Marie également qui a injecté beaucoup d'expertise sur ces enseignements, que nous sommes en train de développer une filière. En revanche, ce qui est un peu décevant... j'ai parlé avec la présidente de la Commission de la carte de presse de cette question, à savoir si la Commission allait évoluer sur sa façon de procéder à la délivrance de la carte de presse, pour inclure notamment les initiatives entrepreneuriales. La réponse est : « non ; ce n'est pas dans la loi ». Ce sera un sillon que nous tracerons de notre côté, mais, effectivement, avec le risque, pour les étudiants, qu'ils n'aient pas la carte de presse.

### **Marie MAWAD**

Puis-je ajouter ce quelque chose sur ce sujet très intéressant ? Cette question pose, en sous-jacent, une interrogation sur la capacité de ce métier à réfléchir sur lui-même et à évoluer.

Il est vrai que notre école, aujourd'hui, notamment par la conférence sur les nouvelles pratiques du journalisme à laquelle vous êtes tous conviés, à l'automne, réunit des journalistes professionnels du monde entier ainsi que des chercheurs de Sciences Po, notamment du Medialab, qui se penchent sur les médias, leur avenir, et la question de la circulation d'information. Cette conférence existe déjà

aujourd'hui. Elle est très bien établie et est très reconnue dans le secteur puisqu'il y a peu de conférences, aujourd'hui, qui réunissent à la fois des journalistes professionnels et des chercheurs. Nous souhaitons aller plus loin là-dessus parce que nous sommes intimement convaincues, Alice et moi, que Sciences Po peut jouer un rôle dans la réinvention de ce métier. Pour ce faire, il faut que nous trouvions de nouveaux moyens de réunir, dans la même pièce, à la fois les chercheurs de la maison, des journalistes professionnels, mais aussi nos étudiants qui, finalement, sont ceux qui vont trouver les idées sur la façon d'adresser ces nouveaux business model, sur la façon de les crédibiliser et sur la façon de maintenir la qualité de l'information. Ce rôle d'observatoire et de prospective est quelque chose que nous souhaitons pousser plus loin. Sous quelle forme, avec quels moyens ? C'est ce à quoi nous réfléchissons aujourd'hui. Nous aurons peut-être l'occasion de vous présenter un projet, à l'avenir, sur ce point.

### **Simon CORDONNIER**

Simplement, pour prolonger les questions qui viennent d'être posées. Vous mentionnez régulièrement les contraintes fixées par la profession. On ressent, derrière, qu'il y a une vraie contrainte. Dans quelle mesure avez-vous l'impression que vous feriez autre chose si ces contraintes n'existaient pas ? Dans quelle mesure participez-vous aux instances qui définissent ces contraintes ? Vous déjeunez avec la présidente de la carte de presse, mais au-delà, avez-vous votre mot à dire ? Y a-t-il des leviers qui permettent à Sciences Po de contribuer à faire évoluer la profession ? Comment Sciences Po est-elle perçue par les autres acteurs, notamment les écoles ? Est-ce que, comme pour le droit, cela s'est fait de façon assez tendue, le fait que Sciences Po crée une École de journalisme ? Au contraire, cela a-t-il été correctement reçu par les acteurs qui sont là depuis beaucoup plus longtemps sur ce terrain, même si Sciences Po était présente sans être une école de journalisme ?

### **Raphaël ZAOUATI**

Très rapidement, une question sur l'accompagnement des étudiants dans la recherche d'un travail derrière. Les chiffres de l'insertion professionnelle pour l'École de journalisme sont assez impressionnants, alors que nous savons que c'est un milieu extrêmement concurrentiel. Je voulais avoir votre rapide retour sur l'expérience de la généralisation de l'apprentissage, dès le M1, pour l'École de journalisme, ce qui est assez unique à Sciences Po à l'heure où nous souhaitons l'étendre à d'autres écoles ; quels sont les bénéfices pour les étudiants ?

### **Adrien LEHMAN**

Pour compléter les questions de mes camarades, je vais revenir sur les questions d'éthique et de déontologie que vous aviez évoquées, dans votre présentation. Vous renvoyez vers une charte qui renvoie, elle-même, vers la charte du secteur qui est particulièrement exigeante. Je voudrais savoir, si d'un point de vue formel, il y a une prise en charge par les étudiants, de cette charte, un peu à l'américaine ? À la limite, c'est purement formel. Comment ces principes et ces valeurs infusent-ils dans les cours ? Y a-t-il des débats ? Maintenant que vous avez un recul historique sur la formation des étudiants en journalisme, avez-vous le sentiment que vous arrivez à faire naître une véritable culture des risques et de la conformité, en tout cas de la déontologie et de l'éthique, à l'école ? Observez-vous ces bonnes pratiques, parmi les anciens élèves de Sciences Po ?

### **Eberhard KIENLE**

Merci beaucoup. J'aimerais revenir très brièvement à la question soulevée par notre présidente. À quel point enseignez-vous à vos étudiants le fait de faire parler des universitaires ? Faire parler les politiques est une chose, mais faire parler les universitaires est autre chose. Ce n'est pas toujours très simple. Nous devons, normalement, valoriser notre travail. Nous ne sommes pas nécessairement parfaits et nous pourrions parfois, probablement, bénéficier et profiter de soutiens par des interviews, et ainsi de suite. Très brièvement, dans quelle mesure travaillez-vous pour le marché du travail international ? Dans quelle mesure les étudiants viennent d'ailleurs ? Dans quelle mesure trouvent-ils un poste en Grande-Bretagne, aux États-Unis, mais aussi dans les pays du Sud ?

### **Pascale EISENBERGER**

J'avais une question concrète ; vous avez parlé à deux reprises d'innover et d'innovation. Avez-vous des projets avec l'ICI ?

### **Alice ANTHEAUME**

Reconnaissance... Je résume en bref, mais c'est un pavé d'à peu près 550 pages ; nous demandons à être une école reconnue au bout de cinq ans d'existence, et à condition de respecter un certain nombre de critères... c'est très contraignant.

Que ferions-nous si nous n'avions pas cette reconnaissance ? Nous ne nous posons pas la question parce que nous n'existerions pas, comme École de journalisme, si nous n'avions pas cette reconnaissance. Pourquoi estimons-nous que nous sommes meilleurs que d'autres écoles de journalisme reconnues ? C'est parce que nous avons ce socle d'enseignements pratiques et de têtes bien faites, ainsi que les jambes, si je résume assez rapidement.

Sur l'insertion professionnelle et notre accompagnement, c'est 80 % du travail de nos équipes parce que nous recevons les étudiants individuellement. Nous les accompagnons aussi dans leur changement d'avis au cours de leur cursus, ce qui est normal. Nous organisons une sorte de chasse de têtes, c'est-à-dire que nous sommes très en lien avec les employeurs qui nous envoient un SMS nous indiquant qu'ils ont besoin pour hier soir, dernier carat, de tel ou tel profil. Notre enjeu est d'aller plus vite que d'autres et de conseiller la bonne personne. Si nous nous trompons une fois avec un employeur, nous n'aurons pas de deuxième chance. En quelque sorte, c'est comme si nous avions une sorte de système de chasse de têtes, mais cela n'est possible que parce que nous connaissons très bien chaque profil d'étudiant et que nous avons beaucoup de rendez-vous avec eux, sans quoi nous ne serions pas capables de bien conseiller l'employeur. Sur la charte des valeurs, Marie.

### **Marie MAWAD**

L'éthique, la déontologie, sont évidemment au cœur du métier de journaliste. L'un des premiers contacts que nous avons avec nos étudiants nouvellement admis et nouvellement arrivés, c'est de leur faire prendre connaissance, de discuter de cette charte avec eux. Ils la signent pour se l'approprier. Évidemment, elle va réapparaître sous différentes formes, que ce soient des débats, dans le cadre des cours, des questions qui seront soulevées pendant les reportages. Des questions éthiques seront abordées avec les journalistes professionnels, avec l'équipe de l'école. Cette culture de la déontologie fait partie de tous les enseignements et, dans une certaine mesure, je pense également qu'elle fait partie des enseignements académiques. Comme le soulignaient la présidente et Mathias VICHERAT, traiter d'un sujet en tant que journaliste si nous ne connaissons rien à ce sujet, c'est voué à l'échec. Les cours académiques participent donc à cette culture de la déontologie et, finalement, du travail bien fait. Les anglo-saxons disent « *accountability* » ; je pense, en journalisme, que c'est assez clé.

Faire parler les universitaires, oui, absolument. Pour vous donner seulement un exemple, puisque nous sommes contraints par le temps au moment de la présidentielle nous avons organisé un *live* dans nos studios de télévision à Saint-Thomas, pour chacun des deux tours de la présidentielle. Plusieurs chercheurs de la maison sont venus se faire interviewer, en direct, par nos étudiants, sur des thématiques propres à la présidentielle. Dès que l'actualité s'y prête et que nous avons des exercices pratiques, les étudiants vont se tourner beaucoup vers nos chercheurs ; là où, parfois, ils ne se rejoignent pas forcément, c'est sur la temporalité. Évidemment, un journaliste est toujours très, ou trop pressé peut-être.

Sur le marché du travail, 30 % de nos diplômés sont à l'international. Aujourd'hui, là où les emplois se créent, ce sont beaucoup des médias globaux, internationaux, donc ce *joint master* que nous avons avec PSIA va permettre d'adresser cette demande qui existe sur le marché du travail. Évidemment, former aujourd'hui pour uniquement la France n'a pas énormément de sens. Cela nous permet de nous distinguer sur le marché puisque nos concurrents, eux, ne vont former qu'en français et que pour la France.

Enfin, sur l'innovation, j'ai eu l'occasion d'échanger avec Delphine GROUËS, mais aussi du côté du centre pour l'entrepreneuriat à Sciences Po. Nous avons de l'innovation au niveau de la pédagogie. C'est

de cela dont nous parlons avec Delphine, pour essayer de voir ce que nous pouvons expérimenter et comment nous pouvons aller plus loin. I

Il y a aussi une question de comment nous pouvons soutenir cet entrepreneuriat qui naît dans notre école, ces projets de start-ups qui naissent à l'École de journalisme de Sciences Po. Plusieurs Alumni de l'école ont créé des entreprises de l'information... je pense notamment à Louie Media qui aujourd'hui est très établi dans le paysage du podcast. Ce sont des entreprises qui, si nous les soutenons très tôt, participent au rayonnement de Sciences Po, à sa réputation, mais aussi à fournir un retour d'expérience et d'apprentissage pour les futurs étudiants, dans l'entrepreneuriat et le mentoring. Nous pouvons très certainement avancer encore là-dessus.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci à vous deux. Nous vous avons soumises au temps journalistique. Merci beaucoup.

## **II. MODIFICATION DE LA DELIBERATION FIXANT LES CRITERES DE SELECTION DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DISPOSITIF CEP ET DEFINITION DES NOUVEAUX LYCEES INTEGRANT CE DISPOSITIF**

*Karine AURELIA rejoint la séance à 9 h 43.*

### **Jeanne LAZARUS**

Nous passons sans plus tarder au deuxième point, avec une présentation de la directrice déléguée à l'égalité des chances, Karine AURELIA, sur le projet de modification de la délibération sur les critères de sélection des établissements qui font partie du dispositif CEP.

### **Karine AURELIA**

Merci, madame la présidente, bonjour à tous et à toutes. Je vous remercie de m'accueillir ce matin. Je vais vous présenter, de manière très synthétique, les éléments clés de la deuxième phase d'extension du dispositif CEP et vous proposer la liste des 32 établissements qui respectent les critères de sélection, sous réserve d'une modification à la marge du critère quantitatif qui est appliqué pour les établissements ruraux. Pour rappel, dans le cadre du premier appel à manifestation d'intérêt que nous avons lancé l'année dernière, nous avons recueilli 77 dossiers de candidature qui ont été transmis par 16 régions académiques, avec de nouveaux critères de sélection à la fois quantitatifs et qualitatifs adoptés l'année dernière. Ils ont permis de faire droit à la difficulté sociale, dans toute sa diversité géographique puisque nous avons pu cibler des établissements des quartiers populaires de la politique de la ville, mais également du rural éloigné. Ainsi, nous sommes passés de 106 lycées à 166, ce qui nous a permis d'accueillir 10 nouvelles académies, soit 28 académies qui sont maintenant représentées, avec deux régions académiques absentes, la Bretagne et les Pays de la Loire. 14 établissements ne remplissaient pas les critères statistiques qui avaient été définis par le Conseil de l'institut. 63 dossiers de candidature, respectant ces critères, ont été retenus.

Les conventions sont, désormais, tripartites. Elles sont conclues entre les lycées, les académies et Sciences Po pour une durée de six ans avec reconduction tacite pour une durée indéterminée. Pour les lycées partenaires qui appartenaient à l'ancien dispositif, il est prévu une période transitoire de trois ans, jusqu'en 2024 afin qu'ils se conforment aux nouveaux critères.

Nous avons lancé un deuxième appel à manifestation d'intérêt, cette année, en janvier dernier, en direction de l'ensemble des académies et des collectivités d'outre-mer avec l'objectif assumé d'identifier des établissements à la ruralité plus marquée.

Nous avons reçu 36 dossiers. Nous avons adopté la même démarche qu'en 2021. Le pôle égalité des chances a vérifié si ces dossiers étaient recevables au regard des critères quantitatifs et qualitatifs. Nous avons fait appel à un Comité d'experts pour l'évaluation des projets pédagogiques. Ils ont évalué A, les

projets qui avaient une identité propre, qui intégraient des séquences innovantes, qui proposaient un parcours dans lequel les élèves étaient acteurs de leur apprentissage. Ils ont noté B les projets qui respectaient les attendus pédagogiques qui étaient proposés par Sciences Po sans réelle proposition innovante. Ils ont évalué C les projets pédagogiques qui manquaient de transversalité. Ce critère d'évaluation n'est pas réhibitoire puisque nous avons retenu, l'année dernière, des établissements qui étaient notés C et qui ont affiné, en cours de route, leur projet, en bénéficiant d'un accompagnement de proximité, par le pôle égalité des chances.

Nous avons fait appel à un Comité d'évaluation qui s'est réuni le 2 mai dernier et qui a pu porter un avis, sur ces candidatures. Ce comité était composé des directeurs et directrices des campus et de région et, également, de personnalités extérieures, notamment Frédérique ALEXANDRE-BAILLY, directrice générale de l'ONISEP.

Ce comité a pu émettre un avis consultatif sur la liste des établissements nouvellement entrants et sur la stratégie territoriale à adopter.

Vous pouvez voir, maintenant, à l'écran, la répartition géographique des candidatures reçues. Dans le cadre de ce deuxième appel à manifestation d'intérêt, nous avons reçu 36 dossiers de candidature transmis par 12 régions académiques. Six régions académiques n'ont pas transmis de candidature, le centre Val de Loire, la Corse, la Guadeloupe, la Réunion, la Martinique et la Normandie. Une nouvelle région académique rejoint le dispositif avec les Pays de la Loire. L'académie de Nantes nous a transmis, cette année, trois candidatures. Nous avons également une nouvelle collectivité d'outre-mer qui est la Polynésie française, avec trois candidatures transmises ; une région académique est absente, la Bretagne. Avec cette extension, 29 académies seraient représentées.

Parmi ces 36 candidatures, 20 sont situées dans des zones urbaines et 16 dans des zones rurales. Sur les 36 candidatures, 29 établissements remplissent les critères statistiques et qualitatifs qui ont été définis par le Conseil de l'institut ; sept établissements ne remplissent pas ces critères.

Le Comité d'évaluation qui s'est réuni a émis un avis favorable sur 32 dossiers de candidature. Il recommande, au conventionnement, les 29 établissements candidats qui respectent les critères quantitatifs et qualitatifs. Il a émis, également, un avis favorable au conventionnement pour trois établissements situés dans les zones rurales, sous réserve d'une modification à la marge du critère quantitatif qui est relatif aux établissements ruraux. Nous vous proposons d'abaisser le taux de boursiers à 25 % au lieu de 30 %. Pour rappel, les établissements ruraux doivent présenter, pour être éligibles, un taux de 30 % de boursiers, cumulé à un indice de position sociale inférieur à la moyenne académique ou nationale. À l'épreuve de ces deux appels à manifestation d'intérêt, nous vous proposons de baisser ce taux de boursiers pour nous aligner au taux national de boursiers du second degré qui est de 25,3 %. Cela nous permettra d'accueillir des établissements ruraux supplémentaires et d'accompagner les élèves qui présentent des difficultés sociales et qui sont éloignés de l'enseignement supérieur.

Sur cette base, nous proposons deux établissements, le lycée Montdory de Thiers, dans l'académie de Clermont-Ferrand et le lycée Maurice Genevoix Decize, dans l'académie de Dijon, proches de nos campus de Dijon. Nous proposons également d'intégrer un troisième établissement qui n'avait pas été retenu, l'année dernière, puisqu'il avait présenté un taux de boursiers de 29 %, mais qui au regard de la modification des critères quantitatifs, pourrait, cette année, entrer dans le dispositif CEP. Il s'agit du lycée Gay Lussac de Chauny.

Pour information, les cinq autres établissements qui n'avaient pas été retenus l'année dernière ne remplissent pas ce nouveau critère.

Au niveau des 32 établissements proposés, 15 sont situés dans des zones rurales et petites villes. 17 sont dans des zones urbaines et neuf sont à proximité de nos campus en région. Nous soumettons, aujourd'hui, pour validation, un projet de délibération qui porte sur la modification des critères quantitatifs pour les établissements ruraux. Le critère quantitatif pour les lycées situés en zone urbaine reste lui inchangé et nous vous proposons la liste de ces 32 établissements qui respectent les critères de sélection. Cela porterait à 198, le nombre de lycées conventionnés. Nous pourrions atteindre l'objectif de doublement que nous nous étions fixés dans le cadre de la réforme.

À horizon 2024, 23 lycées sont potentiellement sortants, ce qui laisserait la place à 25 établissements, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt que nous pourrions lancer, en 2024, avec toujours l'objectif de maintenir l'amélioration et l'équilibre rural urbain et, surtout, d'être proche de nos campus en région.

En conclusion, voici un rappel du calendrier mis en œuvre. Nous avons informé le Conseil de la vie étudiante et de la formation, le 16 mai dernier. Nous vous soumettons, aujourd'hui, au vote la validation de la liste des 32 établissements et nous pourrions, ainsi, informer les académies et les établissements avant la fin du mois pour qu'ils puissent déclencher des actions de sensibilisation à destination des élèves de seconde pour une signature de la convention en septembre. Je vous remercie de votre attention.

### **Mathias VICHERAT**

Merci beaucoup, Karine. Je voulais ajouter deux choses. Au-delà du quantitatif, nous avons aussi, avec Karine, dans le cadre des entretiens que nous avons avec tous les recteurs, pris en compte des éléments qualitatifs liés à l'engagement et au niveau d'implication des équipes pédagogiques de ces établissements scolaires. C'est extrêmement important. Au-delà du fait de rentrer dans des critères, il faut aussi se dire qu'ils vont, pendant plusieurs années, accompagner des lycéens et donc l'engagement pédagogique et l'implication des équipes des profs sont vraiment très importants. C'est un premier élément.

Le deuxième élément, Karine l'a dit, nous nous sommes rendus compte que nous avons un biais assez urbain depuis le début des conventions d'éducation prioritaire. C'est assez normal puisqu'en termes statistiques, ce sont d'abord des établissements de zones urbaines, dites « sensibles », qui ressortent. Si nous voulons avoir à la fois un effet miroir par rapport au territoire et, en même temps, nous dire qu'il y a des critères plus qualitatifs d'éloignement, de manque d'information qui ne rentrent pas forcément totalement dans les cases, nous avons, quand même, de fait, besoin de faire rentrer davantage d'établissements ruraux. Nous nous sommes dit que le critère de 30 % pour les établissements ruraux, en proportion de boursiers, était un peu haut et le mettre à 25 % permettait d'avoir cette ouverture. C'est ce que nous vous proposons de faire. C'est ce qui a fait l'objet de discussions lors du Comité de consultation.

### **Audrey COURIOL**

Il y a 20 ans, sept lycées partenaires étaient gérés par une équipe de deux personnes. Aujourd'hui, nous sommes à 5,66 et ces partenaires sont gérés par une équipe de quatre personnes.

Pourriez-vous, aujourd'hui, garantir que l'intégration de ces 32 lycées partenaires permettra l'ouverture d'un poste au sein du pôle égalité des chances, et ce, afin d'alléger la charge de travail de cette équipe, mais aussi afin de permettre un travail de qualité avec ces lycées partenaires ?

### **Emeric HENRY**

Merci pour la présentation. J'avais une question sur les contraintes. Il y a une contrainte d'environ 200 établissements. Nous sommes en train de remplir les places. Que se passe-t-il, à long terme ? Je suppose que des établissements doivent sortir pour en faire entrer d'autres. Comment se passe cette sortie ? Par ailleurs, ne sommes-nous pas en train de remplir ce quota un peu tôt et ne pas laisser assez de place pour des volontés futures ?

### **Titouan LE BOUARD**

Je crois que cette proposition d'abaisser le seuil à 25 % est favorable puisque cela permettra de mieux prendre en compte ces lycées dans les zones rurales, ce qui est également indispensable à Sciences Po puisque nous pouvons aussi être une représentation de la société dans son ensemble.

J'avais une question concernant l'accompagnement des établissements dont le projet pédagogique ne répond pas aux objectifs et qui sont donc notés C. Y a-t-il un accompagnement de la part de Sciences Po justement dans le dispositif pédagogique qui peut être proposé pour leur permettre d'être éligibles, plus tard, à la procédure CEP ?

### **François HEILBRONN**

J'avais une question sur du quantitatif et du qualitatif. Pour la question des lycées qui sortent de cette convention et de cet accord avec Sciences Po, faisons-nous une analyse rétroactive ou rétrospective de la qualité des étudiants qui nous ont envoyés, de leur parcours et de leur réussite à Sciences Po en fonction des lycées ? Nous voyons, dans les dispositifs CEP, en tant qu'enseignants, que nous avons des étudiants excellents et d'autres qui ne sont pas du tout au niveau de Sciences Po, même lorsqu'ils arrivent en Master. Avons-nous une analyse rétrospective sur la pertinence des étudiants qui nous sont envoyés par ces lycées ou non pour, justement, compléter la question de M. HENRY, à savoir si des lycées doivent sortir de nos dispositifs ?

### **Bathylle MISSIKA**

J'ai une question par rapport à la trajectoire. Lorsqu'ils sortent de Sciences Po, avons-nous des chiffres sur leur insertion professionnelle ? Les chiffres montrent-ils qu'ils sont dans les normes des autres étudiants de Sciences Po ? Y a-t-il des mécanismes d'accompagnement ? Pourrions-nous revoir, à l'aune d'accueillir d'autres établissements, les besoins pour les prendre en charge, éventuellement, plus en amont du dispositif ?

### **Simon CORDONNIER**

Ma question fait écho aux questions précédentes. Effectivement, l'accompagnement est crucial. La dernière fois, la réponse apportée par Arnaud JULLIAN portait sur le dialogue de gestion qui prenait en compte ces éléments. Vous aviez répondu qu'une demande avait été faite en mai 2021. Qu'en est-il de la réponse du ministère sur les moyens mis à disposition pour accompagner ce dispositif que nous appelons de nos vœux, par ailleurs ? Nous appuyons la nécessité d'accompagner ces lycées, d'autant plus qu'ils sont, par nature, étant ruraux, plus isolés ou, en tout cas, plus dispersés sur le territoire, ce qui implique du temps pour aller les voir. Or, aller les voir en personne... nous ne pouvons pas tout remplacer par des capsules et par des visio. Comment faisons-nous en sorte que ce soit humainement gérable pour les équipes et pour que nous puissions proposer un accompagnement que qualité ? Le ministère a-t-il répondu à nos demandes, dans ce sens ?

### **Yannig GOURMELON**

Lorsque nous comparons avec les autres grandes écoles, c'est un point extrêmement distinctif de Sciences Po. Je pense que ça mériterait une communication aussi distinctive parce que c'est vraiment *un asset* de l'école qui a un pouvoir d'attractivité super fort. Cela vaut peut-être le coup, à mon avis, de réfléchir à la manière dont nous communiquons sur ce sujet.

### **Karine AURELIA**

Sur la question des ressources, il faut savoir que le suivi des relations avec les lycées partenaires passe par l'accompagnement à la fois en présentiel et à distance, comme vous l'avez souligné, avec l'appui des campus en région. Nous avons pu toucher nos 166 lycées, à la rentrée dernière en proposant des réunions de lancement. Tous les établissements ont pu y participer, y compris les lycées ultra-marins, pour leur présenter l'atelier, nos attentes et également les aider dans le déploiement de ces ateliers. Ils ont pu également assister aux Journées Portes Ouvertes qui ont lieu deux fois par an, à distance. Nous avons pu toucher également tous les lycées partenaires. Bien sûr, il faut que nous nous déplaçons, notamment pour accompagner les nouveaux lycées. Nous avons donc effectué, avec l'équipe, 76 visites et, en priorité, en direction de lycées qui ne connaissaient pas Sciences Po. Bien sûr, nous ferons un bilan, à la fin de l'année, mais nous avons ce format hybride/ présentiel qui fonctionne bien. Nous communiquons également avec les enseignants référents des ateliers, par le biais de Whaller qui est notre réseau social, une plate-forme collaborative, qui nous permet de donner beaucoup d'informations aux enseignants, aux chefs d'établissement ; il permet de leur mettre à disposition des ressources pédagogiques. Bien évidemment, cet accompagnement ne se limite pas aux échanges via Zoom, mais c'est plutôt une aide de pouvoir déployer cet accompagnement à distance.

Sur l'accompagnement pédagogique des dossiers des lycées qui ont été notés C, ce n'était pas un critère rédhibitoire. Nous nous sommes attachés à accompagner ces lycées en leur proposant un accompagnement sur mesure, des journées d'immersion sur le campus de Paris, sur le campus de Reims. Nous leur avons proposé, également, d'étudier leur projet pédagogique et de leur faire des propositions. Nous avons eu des retours très prometteurs. Des lycées ont proposé des stages d'immersion. Je pense à un stage d'immersion à la mairie de Nice. Ils ont vraiment travaillé leurs projets qui répondent complètement aux attendus de Sciences Po.

Au niveau lycées, la question rétrospective que nous pouvons nous poser est que nous avons été amenés à faire évoluer le dispositif CEP parce qu'il y avait une stratégie de contournement de la part de certains établissements. Le cœur de cible n'était pas respecté. Avec ce nouveau dispositif, nous demandons aux ateliers de composer des ateliers avec 50 % d'élèves boursiers. Nous n'avons pas encore le recul pour analyser les résultats. Les nouveaux lycées seront éligibles à la voie CEP, à horizon 2023. Il nous faut encore un peu de temps. Nous avons, comme appui, l'équipe du LIEPP qui va mener une enquête très qualitative sur l'impact de la réforme à la fois sur la voie générale et sur la voie CEP.

Concernant la trajectoire professionnelle de nos élèves, nous constatons qu'ils réussissent tout aussi bien alors que les autres élèves... ils peuvent encore s'autocensurer sur certaines filières, notamment les métiers de la haute fonction publique. Grâce également aux classes préparatoires Talents, il y a un effort à ce niveau. Ils ont des rémunérations équivalentes aux autres élèves. Ils sont tous plutôt intéressés par le secteur privé parce que les rémunérations sont plus attractives.

### **Mathias VICHERAT**

Merci ; en style télégraphique, d'abord sur l'insertion professionnelle, effectivement, les niveaux sont les mêmes. Un point est souligné par le sociologue Vincent TIBERJ depuis le début des CEP ; nous avons toujours moitié moins comparé à l'ensemble des étudiants de Sciences Po, des étudiants CEP qui passent des concours administratifs, notamment concours INSP, ex-ENA, etc. C'est un sujet sur lequel nous devons nous interroger. Nous pouvons nous dire qu'ils et elles préfèrent aller dans le privé, mais il y a quand même un sujet de plafond de verre et d'autocensure qu'il faut pouvoir prendre en compte. J'aimerais que nous puissions travailler là-dessus. De la même manière, d'après ce que j'avais lu, il y a moins de carrières à l'international. C'est sans doute lié aussi à la question de la maîtrise des langues. Quand vos parents ne peuvent pas vous payer des *Summer School*, à Los Angeles ou à New York, cela peut jouer, effectivement. Pascale EISENBERGER sait le biais linguistique qu'il peut exister ; nous en avons d'ailleurs parlé ensemble. Il faudrait peut-être avoir un programme spécifique là-dessus.

Pourquoi en avons-nous pris 32 ? Nous considérons, tout d'abord, que ce sont des lycées qui respectent les critères et pour lesquels les équipes pédagogiques sont engagées. Par ailleurs, le turnover assumé existait ; dans deux ans, 24 sortent. Cela signifie que nous en faisons rentrer 24 nouveaux. Nous aurons des phénomènes de rotation que nous assumons. Nous aurons, de toute façon, toujours la possibilité de faire rentrer de nouveaux établissements. Nous avons une carte de France complète, modulo la Bretagne. Ce n'est pas faute de les avoir relancés. En Bretagne, il fallait vraiment insister pour qu'ils rentrent dans le dispositif. Bref, ils nous ont dit qu'ils allaient nous présenter, l'année prochaine, des lycées.

Sur le nombre de postes, je l'avais déjà indiqué en Conseil de l'institut, pour moi, il y a globalement une allocation à améliorer des ressources humaines au sein de Sciences Po. À beaucoup endroits, on travaille beaucoup trop et à d'autres, on travaille moins. Du coup, je souhaite que nous soyons sur une logique évidemment de création de postes là où il y a des besoins flagrants liés à une montée de l'activité objective. Je souhaite aussi que nous assumions, je l'assumerai, je l'ai dit en CSE, des redéploiements. C'est ce que nous sommes en train de regarder avec la DRH.

Sur la question de la communication et de Yannick, totalement... Nous sommes, maintenant, dans un moment où nous allons décider des nouveaux établissements. Nous allons être à 198 établissements avec une nouvelle ambition, notamment sur les zones rurales. Tout cela est lié au fait que nous voulons passer de 10 % à 15 % des admis qui viennent des CEP, donc à mettre en œuvre l'année prochaine ; il faut que nous ajustions cela rapidement et que nous revenions vers vous ; il faut effectivement que nous ayons une

communication, sans doute, soit avant l'été, soit à la rentrée, autour de cela qui, comme tu le disais, est un principe distinctif important.

**Jeanne LAZARUS**

Parfait. Je vais mettre au vote la résolution. Dans cette résolution, il y a deux éléments, le passage du taux de boursiers pour les établissements ruraux de 30 % à 25 % et la liste des établissements qui rentrent dans le dispositif, y compris ces trois nouveaux établissements qui bénéficieraient de ce changement de taux. Madame GASMI, il y a des procurations.

**Ismahane GASMI**

Oui, madame LIANOVA donne procuration à Monsieur LE BOUARD, Madame GAILLE à M. CHATRIOT et mesdames BERTRAND DORLEAC et LEMARDELEY à madame LAZARUS.

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il y a deux abstentions.

*La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées.*

### **III. PROPOSITION DE REMISE DU TITRE DE DOCTEUR HONORIS CAUSA**

**Jeanne LAZARUS**

Nous passons au point suivant. Nous proposons la remise du titre de Docteur honoris causa à Elena BORISOVNA ZHEMKOVA au titre de l'association Memorial. Vous avez reçu une présentation rappelant la liste des Docteurs honoris causa de Sciences Po et de la biographie d'Elena BORISOVNA ZHEMKOVA qui est une mathématicienne éminente. Elle recevra ce doctorat en son nom, mais c'est bien évidemment au titre de directrice exécutive de Memorial.

L'association Memorial a été fondée après la chute du régime soviétique, dans l'idée de documenter les crimes de ce régime et de la répression politique de l'URSS. Elle défend les droits humains et fait le travail de mémoire et de reconstruction de la société civile russe. Elle a été, comme vous le savez, sans doute, dissoute en décembre 2021, dans la phase de préparation de ce qu'est aujourd'hui la guerre lancée par la Russie contre l'Ukraine. La dissolution a été confirmée en à peine quatre jours, avant le lancement de l'opération en Ukraine. C'est à ce titre que la faculté permanente a proposé que cette association soit honorée. Elena BORISOVNA ZHEMKOVA, nous en sommes très heureux, a accepté de venir recevoir ce titre de Docteur honoris causa et donc de venir de Russie pour recevoir cette distinction.

**Mathias VICHERAT**

Merci beaucoup, madame la présidente. La contrainte est qu'elle fait une tournée en Europe ; du coup, lors de la conversation que j'avais eue avec elle, elle devait venir dans une période de trois jours. Ce sera le 21 juin 18 h. Nous aurons des invitations assez larges, à la fois en interne, mais aussi en externe. Sabine DULLIN a identifié un réseau d'environ 1200 historiens, chercheurs et scientifiques travaillant sur les questions russes et ukrainiennes. Effectivement, nous aurons, à la fois de l'interne et de l'externe. Cela nous paraît être, à l'occasion des 150 ans de Sciences Po, puisque c'est le premier Doctorat honoris causa dans le cadre des 150 ans.

**Jeanne LAZARUS**

Je donne la parole au président du Conseil scientifique.

### **Eberhard KIENLE**

Merci, madame la présidente. Le Conseil scientifique a salué la proposition. Le Conseil scientifique n'a pas trop, à proprement parler, à prendre position sur cette proposition parce qu'il ne s'agit pas d'un Doctorat honoris causa académique dans le sens strict du terme. Tout le monde est entièrement d'accord. Il n'y avait aucune voix contre. Nous la soutenons à l'unanimité, ce qui s'inscrit dans une mobilisation générale de la faculté, en faveur des collègues en Ukraine et également en Russie, évidemment.

### **Simon CORDONNIER**

Deux mots, pour saluer évidemment la remise de ce doctorat. J'en profite pour saluer l'ensemble des mesures qui ont été prises en faveur des réfugiés ukrainiens, par exemple, avec « l'accueil » du Président ZELENSKY, la semaine dernière. Nous trouvons que c'est très important que Sciences Po puisse s'engager sur ce terrain, ce que nous avons fait, en tant que conseil, en votant une résolution également. Nous nous réjouissons de ce mouvement. Merci.

### **Adrien LEHMAN**

Pour que le conseil soit bien informé, quelle comitologie a été mise en place pour proposer ce nom ? Est-ce un comité dans le cadre des 150 ans ? Comment le processus décisionnel a-t-il été organisé ? Pour clarifier, vous évoquez le fait que ce n'était pas un Doctorat honoris causa académique. Y a-t-il une subtilité juridique que nous ne maîtrisons pas ?

### **Jeanne LAZARUS**

Je vais répondre à cette question. Si vous regardez la liste des Docteurs honoris causa depuis que Sciences Po donne cette distinction, celui-ci peut être remis à des personnalités politiques, à des personnalités artistiques ou académiques. Il n'y a pas de procédures gravées dans le marbre puisque c'est à la discrétion du Conseil de l'institut et du directeur. Malgré tout, pendant longtemps, le corps académique était assez peu consulté. D'ailleurs, les profils étaient assez peu académiques. Or, les dernières salves ont été très académiques. Il y a eu une discussion large pour établir des noms. Ces dernières années, nous avons fait une sorte de roulement de départements, chaque département présentant un membre de sa discipline éminent et étranger. Mathias VICHERAT a souhaité, lorsqu'il est arrivé, dans le cadre des 150 ans, que trois Doctorats honoris causa soient remis. Les académiques ont donc été sollicités pour proposer un nom. Pour répondre à M. CORDONNIER, cette proposition date d'avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, au moment de la dissolution de Memorial. Ce n'est pas strictement académique au sens où cela n'est pas la remise d'un prix à une personne pour son œuvre académique. C'est là où il y a une petite subtilité. La proposition vient évidemment du monde académique. Pour vous dire la comitologie : il y a d'abord eu une réunion entre les directrices et directeurs de département. Sabine DULLIN qui est directrice du département histoire et une grande historienne de la Russie a proposé cette idée et tout le monde a tout de suite trouvé que c'était une excellente idée.

### **Emeric HENRY**

J'ai une question rapide. Nous avons parlé de deux autres personnes. Quel est le calendrier ?

### **Mathias VICHERAT**

Nous avons l'idée, effectivement, d'avoir trois remises de Doctorat honoris causa, à une ou à un académique, à un ou à une politique et à une ou à un artiste. D'ailleurs, si vous avez des idées d'artistes que nous pourrions honorer, je suis prêt, évidemment, à recevoir vos propositions ; nous y réfléchissons beaucoup les uns et les autres, notamment avec Laurence BERTRAND DORLEAC. L'idée est d'échelonner cela jusqu'à la fin de l'année 2022.

*La remise du titre de docteur honoris causa à Madame Elena Zhemkova est approuvée à l'unanimité.*

#### **IV. PRESENTATION DU PROJET DE CONVENTION DE COORDINATION TERRITORIALE « ALLIANCE UNIVERSITAIRE ALIENOR D'AQUITAINE »**

##### **Jeanne LAZARUS**

Pour présenter cette convention, Pascale LECLERCQ, la directrice du campus de Poitiers est en direct avec nous. Quitterie GADRET, directrice exécutive du Collège universitaire, est également présente. Pascale, je vous laisse la parole.

##### **Pascale LECLERCQ**

Merci beaucoup Jeanne. Mesdames, messieurs, les membres du Conseil de l'Institut, je suis très honorée de vous présenter, aujourd'hui, ce projet de convention de coordination territoriale. Jusqu'à lors, le paysage de l'enseignement supérieur local était fédéré au sein d'une COMUE, la COMUE Léonard de Vinci, laquelle COMUE a été dissoute à la fin de l'année dernière. Depuis, l'université de Poitiers qui reste le plus gros des acteurs locaux de l'enseignement supérieur a proposé une nouvelle alliance, sous une forme juridique plus légère qui nous permettrait, en tant que campus de Sciences Po délocalisé à Poitiers d'y adhérer. Il s'agit d'une simple convention de coordination territoriale intitulée « Alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine ». Cette convention préserve la personnalité morale et juridique de chaque établissement.

Si votre conseil le décide, cette nouvelle convention présenterait plusieurs intérêts, selon moi. Tout d'abord, celui d'être partie prenante de cette nouvelle union des acteurs locaux de l'enseignement supérieur, ce qui représente un progrès puisqu'une nouvelle fois, cela ne pouvait être le cas dans la forme juridique précédente. L'intérêt est également de participer aux réflexions communes autour de sujets importants que constitue tout ce qui a trait à la vie de campus, avec des acteurs comme le CROUS ou le CHU de Poitiers qui peuvent apporter à cette réflexion commune. Enfin, l'intérêt est de démontrer aux collectivités locales et territoriales qui nous financent partiellement, combien nous faisons partie de la dynamique locale et collaborons avec les autres établissements. C'est un point qui leur tient beaucoup à cœur.

Je précise que cela n'enlève évidemment rien à l'indépendance juridique du campus poitevin à Sciences Po Paris. Nous avons, d'ailleurs, fait modifier la convention pour être on ne peut plus clair sur ce point. Cela figure en page 9, à l'article 8. L'impact reste extrêmement mineur pour Sciences Po, sur le campus poitevin ; si nous signions cette convention, nous serons partenaires et nous serons uniquement associés aux travaux de réflexion sur l'axe 3 de l'article 4 de la convention dont je rappelle qu'il s'agit de la vie culturelle, associative, des questions de santé étudiante, de l'accompagnement local aux formalités administratives, le sport et l'intégration dans la cité.

Je suis, bien évidemment, à votre disposition, pour répondre à vos questions. Je vous remercie pour votre écoute.

##### **Mathias VICHERAT**

Merci, Pascale, pour ta présentation. Je voulais ajouter, nous en avons discuté, hier, avec tous les directeurs de campus et avec Pascale, que j'ai demandé au directeur de campus de pouvoir limiter cette démarche. En effet, cela s'inscrit, évidemment, dans la logique d'être présent dans le tissu local et territorial, pour les campus, et de ne pas être « hors-sol ». Cela présente également un avantage par rapport au reconventionnement des subventions, etc. Il s'agit de bien de montrer aux collectivités locales qu'elles soient villes ou encore plus régions, que nous nous inscrivons bien dans une dynamique régionale d'enseignement supérieur. C'est un élément vraiment important pour nous. Parfois, lorsque les collectivités commencent à rechigner lorsqu'il s'agit de nous donner des subventions, elles sortent souvent l'argument du côté hors-sol et de la non-inscription dans le tissu universitaire régional. Je voulais saluer cette initiative.

### **Titouan LE BOUARD**

C'était moins une question qu'une remarque pour souligner la pertinence de ce projet. Nous le soutenons complètement. Nous pensons que cet ancrage territorial de Sciences Po est un bon sens et encore plus à Poitiers où il est vrai que la vie associative et étudiante est fortement ancrée dans la ville. C'est un des rares campus en région qui a réussi jusqu'à ce niveau. Il est vrai que l'engagement des étudiants, avec d'autres universités, avec l'université de Poitiers, etc. est très intéressant. Je pense que ça peut être aussi un modèle pour d'autres campus. Je pense qu'il faut souligner la pluridisciplinarité des acteurs, dans cette convention, puisqu'il y a aussi l'INRA, le CHU, etc. Je pense que ça participe... en tout cas, nous pensons que ça participe à une bonne dynamique, au niveau local et ancrage territorial. Nous sommes pleinement pour.

### **Simon CORDONNIER**

Je vais totalement dans le même sens. Nous demandons toujours des moyens, mais les moyens ne sont pas toujours à trouver en interne. Nous saluons donc, évidemment, le fait de coopérer localement. C'est une autre façon de trouver des moyens au bénéfice de nos étudiantes et de nos étudiants. Nous approuvons donc vraiment cette initiative.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Je vais me joindre aux félicitations et à l'enthousiasme pour cette convention ; je vais demander s'il y a des votes contre. Y a-t-il des abstentions ? Non.

La convention est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup

## **V. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE 2022 ET INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL DE L'IEP DE PARIS**

### **Jeanne LAZARUS**

Carole JOURDAN, la directrice du pôle académique, nous présente ce point.

### **Carole JOURDAN**

Merci, madame la présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je viens devant vous, aujourd'hui, pour évoquer le sujet de l'organisation des élections professionnelles, organisées par le ministère de la Fonction publique et qui nous concerne directement pour l'IEP de Paris. Il y a deux incidences pour nous, cette année. La première est une incidence sur l'appellation et les instances mises en place puisqu'aujourd'hui nous avons un Comité technique qui va devenir Comité social d'administration ; le champ de compétence reste identique ; par contre, nous allons devoir créer une formation spécialisée en IGN sécurité et conditions de travail, ce que nous n'avons pas eu jusqu'à présent. Il sera créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, dès lors que votre instance le valide. Il travaillera aux côtés des instances de la FNSP sur ces sujets pour que tous les personnels puissent être représentés et pour que ces sujets soient évoqués au niveau de l'établissement. Cela est le premier point, l'évolution de l'appellation et des compétences des instances. Le deuxième point concerne la présentation des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022 puisque désormais, au niveau de la fonction publique, pour les règles de parité, pour la constitution des listes électorales, nous nous appuyons sur les effectifs présents au 1<sup>er</sup> janvier de l'année des élections pour fixer les règles de parité. Du coup, nous vous présentons, aujourd'hui, les effectifs de l'IEP, donc de l'instance du CSA qui concerne à la fois les personnels rattachés à l'IEP et les personnels CNRS affectés dans les centres de recherche pour arrêter les règles de parité.

Je suis à votre disposition, si vous avez des questions.

### **Mathéa BOUDINET**

Merci beaucoup. Nous avons une question technique puisque jusqu'ici cette organisation ne concernait pas vraiment la population doctorante, vu que c'étaient les élus du personnel qui y siégeaient. Nous nous demandions même si cela ressemble surtout à un changement de nom, si – dans le tableau que vous nous avez envoyé, il y a des fonctionnaires et des contractuels – la population en contrat doctoral était concernée par ce changement. Merci.

### **Carole JOURDAN**

Les doctorants sont inclus dans la catégorie « contractuels ». Ils l'étaient déjà précédemment. Par contre, l'une des spécificités, aujourd'hui, d'un représentant des personnels au sein de cette instance est qu'il n'y a pas eu de liste déposée par une organisation syndicale pour les précédentes élections. Du coup, nous avons organisé un tirage au sort sur les personnels concernés, mais les doctorants contractuels entrent bien dans le périmètre de l'instance.

### **Simon CORDONNIER**

Une question de curiosité. Effectivement, je me souviens de ce mécanisme de tirage au sort et de la difficulté à trouver des bonnes volontés pour participer à ce comité. Qu'en est-il de sa vitalité ? A-t-il pu se réunir ? Y a-t-il des participants à chaque fois ? Idéalement, il serait bien qu'il puisse jouer un rôle, mais je sais que c'est un peu compliqué de trouver des forces vives.

### **Carole JOURDAN**

Oui, le comité a été constitué. Il y a trois membres titulaires, trois membres suppléants ; depuis la mise en place, deux membres ont quitté l'établissement. Du coup, nous n'avons plus, aujourd'hui, que quatre membres. Pour les réunions, nous nous calons sur le rythme réglementaire qui impose deux réunions par an. Les réunions sont tenues et s'organisent. Il y a des échanges essentiellement sur les règles de fonctionnement RH qui s'appliquent aux fonctionnaires affectés à l'IEP.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Je vous propose de voter ces résolutions. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

*Les résolutions sont adoptées à l'unanimité.*

## **VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

### **Jeanne LAZARUS**

Nous passons aux questions diverses.

### **Raphaël ZAOUATI**

Deux questions diverses. La première concerne les récents événements dans les soirées festives, à Sciences Po, notamment des cas avérés d'étudiant drogués au GHB et à d'autres choses lors des soirées à Sciences Po, mais également ailleurs, dans les lieux festifs étudiants, au sens large, en France, mais aussi en Europe. Je voulais vous remercier pour le mail qui a été adressé aux premières et deuxièmes années, en amont des « collégiades », la semaine dernière. Je pense qu'il serait intéressant d'élargir la diffusion de ce mail, à l'ensemble de la communauté étudiante et aux responsables associatifs. Même si les événements festifs étudiants n'auront pas lieu dans les prochains jours et les prochaines semaines, ils vont très vite arriver, avant même la rentrée, fin août.

Je pense aussi qu'il est bien de voir qu'il y a eu cette prise de conscience. Nous alertons sur ce sujet depuis plusieurs semaines, dans les différents conseils, y compris au Conseil de la vie étudiante et de la formation sur la nécessité de doter les associations responsables des événements étudiants, de moyens

supplémentaires pour faire face à la recrudescence de drogues. J'espère que tout pourra être mis en place avant cette séquence majeure qui est la rentrée, fin août. Nous savons que c'est une séquence étudiante et festive très importante à Sciences Po. J'espère que tout pourra être mis en œuvre, d'ici là.

Ma deuxième question porte sur l'opération de *naming* qui est en cours, sur le campus à Saint-Thomas. Je me réjouis de cette nouvelle. C'est quelque chose que nous portions depuis longtemps à Nova, de permettre aux étudiants de s'approprier les lieux en choisissant le nom de certains des espaces dédiés. Le mail a fait référence à un groupe de travail qui en évaluera l'intérêt et proposera les différents noms issus de propositions. Je voulais avoir plus d'informations sur la composition de ce groupe de travail. Merci beaucoup.

### **Titouan LE BOUARD**

Je rejoins les propos de M. ZAOUTI, sur les soirées à risque. Je voulais savoir... je sais que le CVEF a pu en parler, à propos notamment de ce qui a pu se passer lors du gala du campus de Reims. Je voulais savoir si vous aviez plus d'éléments sur la situation et sur ce qu'il en avait été.

J'ai quelques autres points. J'ai un point sur les Commissions interconseils puisque cela fait un petit moment qu'elles n'ont pas repris ; les groupes de travail étaient particulièrement intéressants et efficaces. Je voulais savoir si nous avons les dates auxquelles elles pourraient reprendre et si elles allaient pouvoir reprendre à la rentrée.

J'ai un autre point sur les évaluations pédagogiques et la pertinence de ces évaluations. Nous nous apercevons que nous avons beaucoup de remontées d'étudiants qui les font en dernière minute. Ils nous soulignent la pertinence des questions. N'y aurait-il pas un travail à faire sur redéfinir les questions posées ? Souvent, des évaluations ne semblent pas très cadrées, par rapport à ce qui pourrait être intéressant à faire, notamment évaluer des *teaching assistants*, par exemple, où il y a très peu de contacts d'étudiants avec ces personnes ou, parfois, juste évaluer des professeurs qui ont dispensé un seul cours dans un séminaire de 12 cours. Des intervenants peuvent sembler un peu paradoxaux. Je pense qu'il y aurait de quoi remettre cela un peu sur la table pour avoir de questions plus appropriées. Par exemple, il y a des questions sur les outils numériques qui ne sont pas forcément appropriés pour tous les cours et qui semblent même un peu dépassés, aujourd'hui, période où nous sommes forcément en contact avec le numérique.

Ma dernière question concernait le plan violences sexistes et sexuelles qui a été mis en place, il y a un an et sur la ou le référent VSS et le référent lutte discrimination. Un point d'étape est-il prévu ? Où cela en est-il ?

### **Pascale EISENBERGER**

Très brièvement, je voulais rebondir... ce n'était pas sur les soirées festives étudiantes, mais sur les trois vidéos que nous avons vues et qui avaient remporté un prix en novembre, décembre. Nous avons dit que nous demanderions à ce que le conseil les passe ; nous avons vu cela avec Mme DUBOIS-MONKACHI. Les vidéos étaient très sympathiques, éclairantes et utiles. Pourrions-nous les programmer à l'occasion d'un conseil un peu moins dense ?

### **Sébastien THUBERT**

Je vais répondre sur la question des événements festifs, situation préoccupante et sur laquelle nous sommes pleinement mobilisés. Mathias VICHERAT a demandé l'ouverture immédiate d'une enquête interne pour déterminer ce qui est fait, ce qui s'était passé pour que nous puissions prendre les actions nécessaires. Du coup, trois étudiantes ont été victimes de ce que nous appelons « des piqûres sauvages », à ce stade, sans administration de substances psychoactives, selon les éléments dont nous disposons.

Dans deux cas, des plaintes avaient été déposées. Nous sommes en soutien et en relais de ces démarches, notamment en lien avec les parquets concernés. À Paris, nous sommes dans la démarche pour effectuer un signalement auprès du procureur de la République. L'étudiante n'avait pas encore fait la démarche de plainte. Nous nous sommes, bien sûr, rapprochés des étudiantes concernées qui vont bien, avec notre référente VSS qui est en lien permanent avec elles.

Se pose effectivement la question de l'accompagnement des associations étudiantes, sur ces volets. Vous vous rappelez que nous formons les associations étudiantes qui organisent des événements festifs à la réduction des risques en milieu festif. Cette nouvelle situation qui émerge en France, depuis novembre, décembre, demande des réponses nouvelles, une sensibilisation spécifique. Nous avons donc demandé à Addiction France, avec qui nous formons les responsables associatifs, de revoir la formation pour que cette question soit spécifiquement posée parce que ça nécessite des réflexes spécifiques, dans la prise en charge de ces cas ; les questions de réduction des risques sont compliquées, sur ces situations. Ce sont plus des questions de sécurité. Dès juin, parce que c'est la période à laquelle nous formons les responsables associatifs qui seront en charge des événements de prérentrée, c'est-à-dire les BDE, les BDA et l'ensemble des campus, cette question sera abordée. Nous avons également fait inclure cette question dans l'e-learning qui va être mis en place pour l'ensemble des nouveaux étudiants et étudiantes. Il sera dispensé dès la mi-août, comme le plan de VSS le prévoyait. Cette question spécifique va être abordée. Nous avons également commandé des protections de verres qui seront à disposition de l'ensemble des campus, dès la fin juin, pour qu'elles soient à disposition des associations pour leurs événements de prérentrée. Nous allons nous servir des messages que nous avons spécifiquement envoyés aux premières et aux deuxièmes années... nous pensons que la diffusion doit être en proximité des événements pour qu'elle soit la plus efficace. Nous allons élargir au fur et à mesure cette communication. Cette communication, par contre, a déjà été envoyée aux responsables associatifs, pour qu'ils soient informés et pour qu'ils puissent s'en servir. Bien sûr, nous allons essayer d'accompagner au mieux et d'être en lien, notamment, avec les parquets parce que c'est une question de sécurité et de sûreté.

### **Mathias VICHERAT**

Merci ; j'ajoute que nous pourrions améliorer (cela est déjà très restrictif) les chartes pour l'organisation des soirées ; nous pourrions ajouter des conditions supplémentaires, par exemple le fait de disposer réellement de couvercles pour mettre sur les verres. Le BDE avait fait une commande qui manifestement avait pris du temps, vu le volume et le nombre de demandes. Nous pourrions avoir ce type de demande, comme des palpations aléatoires. Nous pourrions, dans tous les cas, renforcer le dispositif en lien avec Sébastien THUBERT qui est parfaitement informé et à la manœuvre là-dessus.

Sur le *namings*, nous nous sommes dit, avec Jeanne et Laurence, que cela pouvait être bien, dans le cadre des 150 ans, d'avoir une démarche très participative, que ce ne soit pas simplement décidé de manière discrétionnaire par le directeur qui nommerait les lieux ; nous nous sommes dit, en plus du monétisable, parce que nous assumons le *namings* monétisable pour des raisons économiques et budgétaires, qu'il serait bien que nous ayons du *namings* non monétisable, c'est-à-dire qui rende, de manière gratuite et libre, l'hommage que nous voulons rendre à certaines personnalités. L'idée est, sauf exception, que ce soient des personnalités décédées. La manière dont nous avons voulu fonctionner est qu'il y ait un groupe de travail représentatif issu des membres du Conseil d'administration, avec un étudiant, un représentant salarié, un représentant académique plus la direction de l'immobilier, la direction de la formation et la direction de la communication pour faire remonter les propositions – vous savez que vous avez jusqu'à juin – puis nous soumettrons au vote les propositions affectées à chaque lieu parce que ce ne sont pas des propositions qui sont totalement aléatoires. Nous pensions qu'il était bien d'avoir cette dimension participative.

Sur VSS et discrimination, les deux référents ont été nommés. J'ai recruté deux référents, Solène LALLEMENT sur les VSS qui est arrivée il y a quelques mois et Fanny ADDA qui vient nous rejoindre, début juin, sur discrimination et laïcité. Sur les discriminations, en lien avec Sébastien THUBERT, nous avons lancé un groupe de travail sous la houlette de M. BELORGEY qui a une expérience forte avec d'autres sujets liés aux discriminations, pour nous remettre un rapport, normalement, à l'automne – j'espère que ce sera en début plutôt qu'en fin d'automne – afin que nous ayons un dispositif de lutte contre les discriminations, sur le modèle de celui de VSS, c'est-à-dire avec un référent judiciaire, un dispositif d'écoute et que nous dupliquions le dispositif VSS pour les discriminations. Nous ferons un point complet au CI là-dessus.

### **Pauline BENSOUSSAN**

Bonjour à tous. Sur les évaluations des enseignements, un groupe de travail en 2019-2020 a redéfini un certain nombre de questions. Nous étions dans la crise sanitaire. Les questions étaient aussi remises sur ce sujet. Il y a deux types d'évaluation pour les cours magistraux et pour l'ensemble des autres cours. Il est vrai que cela limite. Les questions ne sont peut-être pas toujours pertinentes. Pour l'instant, nous n'avons que deux formats de cours. Normalement, c'est une obligation pour les étudiants. Ils sont bloqués, mais ils ont quand même plusieurs semaines pour répondre à ces évaluations. C'est très utile pour les enseignants, mais aussi pour les responsables pédagogiques, les doyens, et les responsables scientifiques puisque c'est un retour très qualitatif. Les champs libres, finalement, permettent aux étudiants de donner beaucoup d'informations visant, bien évidemment, à améliorer les enseignements. Les retours sont précieux.

### **Yoann LEROUGE**

Une question sur la feuille de route qui a été donnée pour les deux nouveaux directeurs de campus qui ont été nommés, il y a peu. Un peu plus largement, quelle est votre feuille de route ? Quand travaillerons-nous sur ce sujet, sur le nouveau chapitre pour ces campus délocalisés ? Quelle est la visibilité sur le sujet ?

### **Simon CORDONNIER**

Une suggestion ou une demande pour l'inscription à l'ordre du jour d'un prochain CI, d'un point d'information, sur les transformations en cours de réflexion pour l'EMI. Idéalement, je trouverais bien que le conseil puisse être informé en cours de réflexion et pas uniquement à l'issue de la réflexion afin d'approuver le projet qui vous sera soumis. Au-delà des réflexions conduites au sein de l'EMI et pour lesquelles les membres de l'EMI sont parfaitement légitimes, et les seuls légitimes, il me semble important que nous réfléchissions, en tant que conseil, à l'inscription de cette école au sein de Sciences Po et de ses articulations avec les autres écoles. Dans ce rôle, le conseil me semble être important, dans le cadre de la réflexion.

### **Mathias VICHERAT**

Sur les deux points, d'abord, nous avons nommé Crystal CORDELL PARIS qui a pris la suite, d'une certaine manière ; elle était dans l'équipe de Reims et elle a pris la suite. Pour Le Havre, nous avons nommé Michael HAUCHECORNE qui vient de l'université du Havre et qui va commencer, début juin. Pour les deux, évidemment, je suis en train de discuter de leur feuille de route. Plus globalement, sur le rôle des campus, nous avons commencé un peu à en parler. Il y a d'abord une inscription plus forte dans le tissu territorial et local qui m'importe, nous le disions, notamment à travers la convention à Poitiers qui a été soulignée, mais aussi un élargissement du champ des compétences des acteurs de campus qui, je le souhaiterais, puissent aller à la fois sur du mécénat local et sur la formation continue. C'est un élargissement du champ de compétence, évidemment, avec des moyens, pour ce faire. Il me paraît important que les campus, bien que n'ayant pas de personnalité morale, puissent avoir une compétence un peu plus large, notamment sur la formation continue et le mécénat, mais nous reviendrons sur l'évolution générale de la stratégie vis-à-vis de nos campus. Je tiens à souligner que nous sommes très fréquemment en discussions serrées sur les discussions budgétaires, avec les régions, notamment, puisque nous avons des difficultés, parfois, à avoir la continuité des engagements moraux qui ont été pris sur certaines régions.

Sur l'EMI, il est trop tôt pour en parler au Conseil de l'institut. Autant, effectivement, il ne faut pas que nous arrivions avec quelque chose de totalement ficelé et que vous n'ayez qu'à dire oui ou non... je comprends que le Conseil de l'institut doit avoir un rôle plus actif et plus en amont, autant, il est un peu tôt parce que j'ai vraiment souhaité que nous changions de braquet sur l'EMI dans le sens où nous avons perdu beaucoup d'étudiants en deux ans. Il y a un problème d'attractivité en interne, pour des étudiants du collège, et en externe, pour ceux qui rentrent parce que je pense que nous avons un problème de lisibilité de non-distinction de cette école. C'est à la fois dans le titre, École de management et

d'innovation et dans l'organisation générale des différents Masters. Nous avons eu l'occasion d'en parler beaucoup, notamment avec François HELLBRONN qui participe au comité de réflexion et de discussion sur l'EMI. L'idée est d'avoir une dimension plus distinctive, peut-être d'aller davantage sur des sujets qui sont moins pris en compte par des écoles de commerce sur ce que nous pourrions appeler l'impact, *responsible business* et avoir cette dimension. Maintenant, il faut faire « rentrer l'édredon dans la valise », c'est-à-dire faire en sorte que nous ayons nos différents Masters qui fonctionnent très bien et qui continuent à bien fonctionner – je pense au Master Finance – et que nous ayons, par ailleurs, cette évolution qui s'inscrit à la fois dans les programmes. Il faut que nous rendions plus attractifs ou que nous fermions les Masters qui fonctionnent moins bien. Un moment, lorsqu'un Master, depuis des années, attire sept ou huit élèves, ce n'est pas possible sur le plan pédagogique et budgétaire. Tout cela pour vous dire que je vous donne la situation, de manière un peu brouillonne, de là où nous en sommes des réflexions. Nous continuons à avancer. Nous avons des Comités de pilotage de façon régulière et nous vous ferons un point, peut-être, en juillet. Nous pourrions peut-être faire un point d'étape, là-dessus. De toute façon, l'enjeu est en 2023 « la refonte » du projet-stratégie de l'EMI. Nous allons débiter la communication autour de la nouvelle maquette en septembre 2022.

**Jeanne LAZARUS**

La nouvelle maquette sera prête en septembre 2022 ?

**Mathias VICHERAT**

Non, ce sera effectif en 2023, mais il est vrai, pour attirer et pour informer, qu'il faut que nous puissions commencer à informer en 2022.

**Jeanne LAZARUS**

Dès septembre ? Cela signifie qu'il faut prévoir assez vite...

**Pauline BENSOUSSAN**

Peut-être, en termes de calendrier, la campagne s'ouvre en octobre 2022. Cela peut être en deux temps. Nous pouvons faire un point d'étape en juillet, et voter en septembre.

**Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais vous remercier et lever la séance. Nous nous retrouvons le 21 juin.

*Jeanne LAZARUS lève la séance à 10 h 48.*